

## L'enquête sur l'attentat de Karachi se heurte à la mauvaise volonté du Pakistan

Laurent Fabius a assuré aux victimes que des démarches auprès d'Islamabad seront entreprises

Saura-t-on un jour qui a décidé de faire sauter, le 8 mai 2002, à Karachi, le bus transportant des employés français de la direction des constructions navales (DCN, rebaptisée DCNS), provoquant la mort de quinze personnes et de nombreux blessés ? Onze ans après les faits, le juge antiterroriste parisien Marc Trévidic ne désespère toujours pas d'y parvenir.

Le magistrat, qui a repris de zéro, en 2007, la procédure de son prédécesseur Jean-Louis Bruguière, semble désormais convaincu que la clef de cette sanglante énigme se trouve au Pakistan même. Sauf qu'il se heurte à la mauvaise volonté du régime d'Islamabad – qui n'est lié par aucune convention judiciaire à la France –, qui n'a jamais répondu à sa demande de commission rogatoire internationale, délivrée en janvier. M. Trévidic y expliquait son souhait de se rendre au Pakistan afin de prendre connaissance, notamment, des diverses procédures judiciaires, qu'il s'agisse d'affaires de terrorisme ou de corruption, susceptibles d'éclairer les circonstances de l'attentat de 2002.

### Document caviardé

Le juge Bruguière s'était lui-même rendu au Pakistan début 2006, mais il avait dû se contenter de pièces soigneusement sélectionnées par les autorités d'Islamabad, soucieuses depuis le début de cette affaire d'imputer l'attaque terroriste à Al-Qaïda. Une thèse à laquelle se rangea M. Bruguière mais battue en brèche par son successeur, qui privilégia la piste financière. Dans cette hypothèse, l'attentat aurait pu être commis par des personnes mécontentes de ne pas avoir touché certaines commissions promises par la France en marge de marchés d'armement, notamment le contrat Agosta (la fourniture par la DCN de



Le 8 mai 2002, l'explosion d'un bus à Karachi avait causé la mort de quinze personnes. AMR QURESHI/AFP

sous-marins Agosta à la marine pakistanaise décidée en 1994).

Le 5 juillet, des familles des victimes de l'attentat ont interpellé par courrier le ministre des affaires étrangères, le priant de « tout mettre en œuvre pour que M. Trévidic puisse enfin se rendre utilement au Pakistan », où il n'a jamais pu aller. Plusieurs avocats des victimes ont à leur tour écrit à Laurent Fabius le 8 juillet pour l'« interpellé sur les difficultés rencontrées par M. Trévidic dans le cadre de l'organisation d'un déplacement au Pakistan dont l'importance s'avère cruciale ».

Le 17 juillet, M. Fabius leur a adressé une réponse plutôt encourageante: « Notre ambassade ne manque pas, à l'occasion des contacts réguliers qu'elle entretient avec les autorités [pakistanaises], de rappeler l'importance que nous attachons à ce que cette commis-

sion rogatoire internationale soit exécutée et le juge Trévidic autorisé à se rendre au Pakistan », écrit-il, précisant même: « Je viens de donner de nouvelles instructions en ce sens, une démarche supplémentaire sera effectuée auprès des autorités pakistanaises. » Reste à savoir si cet engagement sera suivi d'effet. Sollicité par *Le Monde*, le Quai d'Orsay n'a pas souhaité en dire plus.

Les victimes ont été, il est vrai, échaudées. Sous la présidence Sarkozy, les juges n'ont jamais été aidés dans leurs investigations, au contraire. Quant au Pakistan, il était présidé jusqu'au mois de juillet par Asif Ali Zardari, surnommé « Monsieur 10% ». M. Zardari est accusé d'avoir touché des commissions – en marge du contrat Agosta. Enfin, la récente déclassification partielle d'une note de l'ex-direction de la surveillance du terri-

toire portant sur l'intermédiaire Ali Ben Mussallam a été vue comme un signe inquiétant.

En effet, ce document portant sur l'homme-clé de l'affaire (lié à Al-Qaïda, mort en 2004, ce conseiller du roi Fahd a joué un rôle décisif dans la signature du contrat Agosta) a été très largement caviardé par les services de renseignement. Cette attitude rappelle de mauvais souvenirs aux parties civiles. L'une de leurs avocates, M. Marie-Douc, assure ainsi au *Monde* que « malgré les promesses de François Hollande, peu de documents à ce jour ont été déclassés s'agissant de Ben Mussallam. Nous comprenons mal cette frilosité des gouvernements successifs à lever le secret défense sur des documents essentiels ».

GERARD DAVET  
ET FABRICE LHOMME

## L'enquête sur l'attentat de Karachi se heurte à la mauvaise volonté du Pakistan

Laurent Fabius a assuré aux victimes que des démarches auprès d'Islamabad seront entreprises

Saura-t-on un jour qui a décidé de faire sauter, le 8 mai 2002, à Karachi, le bus transportant des employés français de la direction des constructions navales (DCN, rebaptisée DCNS), provoquant la mort de quinze personnes et de nombreux blessés ? Onze ans après les faits, le juge antiterroriste parisien Marc Trévidic ne désespère toujours pas d'y parvenir.

Le magistrat, qui a repris de zéro, en 2007, la procédure de son prédécesseur Jean-Louis Bruguière, semble désormais convaincu que la clef de cette sanglante énigme se trouve au Pakistan même. Sauf qu'il se heurte à la mauvaise volonté du régime d'Islamabad – qui n'est lié par aucune convention judiciaire à la France –, qui n'a jamais répondu à sa demande de commission rogatoire internationale, délivrée en janvier. M. Trévidic y expliquait son souhait de se rendre au Pakistan afin de prendre connaissance, notamment, des diverses procédures judiciaires, qu'il s'agisse d'affaires de terrorisme ou de corruption, susceptibles d'éclairer les circonstances de l'attentat de 2002.

### Document caviardé

Le juge Bruguière s'était lui-même rendu au Pakistan début 2006, mais il avait dû se contenter de pièces soigneusement sélectionnées par les autorités d'Islamabad, soucieuses depuis le début de cette affaire d'imputer l'attaque terroriste à Al-Qaïda. Une thèse à laquelle se rangea M. Bruguière mais battue en brèche par son successeur, qui privilégia la piste financière. Dans cette hypothèse, l'attentat aurait pu être commis par des personnes mécontentes de ne pas avoir touché certaines commissions promises par la France en marge de marchés d'armement, notamment le contrat Agosta (la fourniture par la DCN de sous-marins Agosta à la marine pakistanaise, décidée en 1994).

Le 5 juillet, des familles des victimes de l'attentat ont interpellé par courrier le ministre des affaires étrangères, le priant de « tout mettre en œuvre pour que M. Trévidic puisse enfin se rendre utilement au Pakistan », où il n'a jamais pu aller. Plusieurs avocats des victimes ont à leur tour écrit à Laurent Fabius le 8 juillet pour l'« interpellé sur les difficultés rencontrées par M. Trévidic dans le cadre de l'organisation d'un déplacement au Pakistan dont l'importance s'avère cruciale ».

Le 17 juillet, M. Fabius leur a adressé une réponse plutôt encourageante : « *Notre ambassade ne manque pas, à l'occasion des contacts réguliers qu'elle entretient avec les autorités, de rappeler l'importance que nous attachons à ce que cette commission rogatoire internationale soit exécutée et le juge Trévidic autorisé à se rendre au Pakistan* », écrit-il, précisant même : « *Je viens de donner de nouvelles instructions en ce sens, une démarche supplémentaire sera effectuée auprès des autorités pakistanaises.* » Reste à savoir si cet engagement sera suivi d'effet. Sollicité par *Le Monde*, le Quai d'Orsay n'a pas souhaité en dire plus.

### **Victimes échaudées**

Les victimes ont été, il est vrai, échaudées. Sous la présidence Sarkozy, les juges n'ont jamais été aidés dans leurs investigations, au contraire. Quant au Pakistan, il était présidé jusqu'au mois de juillet par Asif Ali Zardari. Surnommé « Monsieur 10 % », M. Zardari est accusé d'avoir touché des commissions... en marge du contrat Agosta ! Enfin, la récente déclassification partielle d'une note de l'ex-direction de la surveillance du territoire portant sur l'intermédiaire Ali Ben Mussalam a été vécue comme un signe inquiétant.

En effet, ce document portant sur l'homme-clef de l'affaire (lié à Al-Qaida, mort en 2004, ce conseiller du roi Fahd a joué un rôle décisif dans la signature du contrat Agosta) a été très largement caviardé par les services de renseignement. Cette attitude rappelle de mauvais souvenirs aux parties civiles. L'une de leurs avocates, **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, assure ainsi au *Monde* que « *malgré les promesses de François Hollande, peu de documents à ce jour ont été déclassifiés s'agissant de Ben Mussalam. Nous comprenons mal cette frilosité des gouvernements successifs à lever le secret défense sur des documents essentiels* ». ■

**GÉRARD DAVET ET FABRICE LHOMME**